
POUR INFORMATION

Nouvelles mesures contre les risques de TRALI liés au plasma
Lettre aux clients n° 2010-28

Le 10 août 2010

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à la lettre n° 2010-09 (complément d'information concernant la première série de mesures pour réduire l'incidence du TRALI) et n° 2009-07 (renseignements importants concernant la thrombocytophérèse et la prévention du TRALI).

La première série de mesures remonte au mois d'octobre 2007. Nous avons alors commencé à privilégier le plasma de donneurs masculins pour la préparation de plasma congelé, de plasma frais congelé, de plasma surnageant de cryoprécipité et de mélanges de plaquettes. Nous y avons ajouté le plasma d'aphérèse en mars 2008 et les plaquettes d'aphérèse en juillet 2009. Bien que le plasma destiné à la transfusion soit essentiellement celui de donneurs masculins, nous recueillons toujours le plasma des donneuses du groupe AB pour répondre aux besoins des patients.

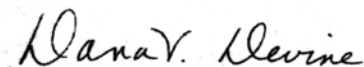
À partir de la mi-septembre, nous demanderons aux donneuses de plasma si elles ont été enceintes, afin de limiter les risques de TRALI liés aux transfusions de plasma. Les dons de celles qui l'ont été, que la grossesse ait été menée à terme ou non, seront transformés en protéines plasmatiques (IgIV et albumine), si nous disposons de suffisamment de plasma pour les transfusions, tandis que le plasma de celles qui ne l'ont jamais été sera destiné à la transfusion ou au fractionnement, en fonction de la demande.

Nous tenons à vous assurer que, même si nous collectons du plasma chez les femmes pour les transfusions, nous prenons la précaution de nous informer de leurs antécédents de grossesse. Dans certains cas, nous pourrions utiliser, comme nous le faisons déjà, le plasma de donneuses ayant été enceintes pour répondre à des besoins urgents de certains produits (plasma d'aphérèse frais congelé du groupe AB, par exemple). Le sexe du donneur et les antécédents de grossesse ne seront toutefois pas indiqués sur l'étiquette. Par ailleurs, comme pour les autres produits, toute réaction transfusionnelle doit être signalée à la Société canadienne du sang.

Cette lettre peut être consultée sur le site Web de la Société canadienne du sang (www.sang.ca), dans la rubrique « Lettres aux clients » du menu « Hôpitaux ». Je vous invite en outre à contacter le spécialiste de la liaison avec les hôpitaux de votre région si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La vice-présidente des affaires médicales et scientifiques et de la recherche,



Dana V. Devine, Ph. D.